UZES.FR

Formalités administratives

État civil

Au cours de votre vie, il y a certaines démarches nécessitant la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès) ou du...

- ACTES DE NAISSANCE
- ACTES DE MARIAGE
- ACTES LIÉS AU DÉCÈS
- LIVRET DE FAMILLE

Carte nationale d'identité, passeport

Plusieurs moyens sont mis à votre disposition pour effectuer votre demande de papiers d'identité. En ligne ou en mairie, des pièces justificatives...

- CARTE D'IDENTITÉ
- PASSEPORT
- RENDEZ-VOUS EN LIGNE CNI/PASSEPORT

PACS-Mariage

Afin de conclure un PACS ou se marier, différents documents doivent être remplis et transmis à la mairie.
Pour bien préparer ces événements, il est...

- MARIAGE
- PACS

Changement de prénom

La loi autorise, sous condition, le changement de nom patronymique ou de prénom de la famille. La procédure pour faire modifier son Etat-civil a...

https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives?

Recensement militaire

Indispensable notamment pour effectuer la Journée de Défense et Citoyenneté, le recensement militaire est obligatoire dès l'âge de 16 ans. Pour...

Citoyenneté : élections

- ÉLECTIONS
- CITOYEN EUROPÉEN

Votre vie de citoyen en un clic

Il existe plusieurs démarches liées à la « citoyenneté » pour lesquelles la mairie d'Uzès peut vous guider.

- OBTENIR LA MÉDAILLE DU TRAVAIL
- LÉGALISER VOTRE SIGNATURE
- DEMANDER UN CERTIFICAT DE VIE

Décès

Quelles sont les démarches à faire en mairie d'Uzès auprès du service Etat Civil ?

- LE DÉCÈS D'UN PROCHE
- COMMENT GÉRER L'APRÈS ?

Permanence juridique

Une question, un conseil juridique à demander ? Vous pouvez consulter gratuitement un avocat lors de permanences proposées par la mairie d'Uzès.

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)